

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTES :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames. — . . . . 30  
Faits divers, — . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LIPPITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Novembre 1878.

## LA CHAMBRE.

Versailles, 18 novembre.

Quelle étrange justice que celle du tribunal de Versailles qui siège sur les bancs de la gauche ! Il s'agit de vérifier les pouvoirs d'un député conservateur, M. de Fourtou ; dès lors, il semble que l'enquête doit se borner à l'examen de son élection ; mais non, les justiciers républicains font porter leurs investigations sur les actes d'un ministère ; c'est un gouvernement tout entier qu'ils font asseoir sur la sellette parlementaire et qu'ils essaient d'atteindre par un vote d'invalidation. Et, lorsque l'ancien ministre outragé, suivant l'accusation sur son propre terrain, entreprend de venger le gouvernement dont il a fait partie, en le comparant au gouvernement actuel, de violentes protestations éclatent, des injures retentissent, le président intervient lui-même pour déclarer à l'orateur que les républicains ont le droit de frapper un ministère renversé, mais que celui-ci n'a pas le droit de se défendre. Singulière justice qui méconnaît la liberté de la défense en face de la liberté de l'accusation !

L'attitude et le langage de M. de Fourtou n'étaient pas de nature, j'en conviens, à satisfaire les invalidateurs de la majorité. Où les républicains pensaient trouver un accusé, ils ont rencontré un juge impitoyable dont la fermeté, l'inflexible logique, l'incontestable talent oratoire leur ont procuré de douloureuses émotions.

Après avoir hautement revendiqué sa part de responsabilité dans les actes du ministère du 16 mai, dénoncé les odieux procédés de la commission d'enquête et discuté un à un tous les griefs mis à la charge de son élection, le député de Ribérac a retourné contre le gouvernement du 14 décembre les accusations invoquées contre le gouvernement du 16 mai. Il a montré le ministère actuel pratiquant hypocritement la candidature officielle, révoquant par centaines les fonctionnaires suspects, outrageant la liberté politique et la liberté religieuse, excitant les passions haineuses, entretenant la discorde entre les citoyens d'opinions différentes, promettant « une ère nouvelle de prospérité » et aggravant la crise industrielle et commerciale.

C'était plaisir de voir les accusateurs s'agiter sous le fouet vengeur de l'accusé, répondre à des arguments par des interruptions grossières. Au comble de l'exaspération, M. Dufaure sautait sur son banc ministériel, passait sur son front une main fiévreuse ; on aurait dit qu'il était assis sur un cent d'aiguilles.

A un certain moment, un député de la gauche ayant reproché à M. de Fourtou d'avoir intimidé la France entière : « Si un reproche peut m'être adressé, s'est écrié l'orateur, c'est de ce côté (en montrant la droite), car peut-être si j'avais fait tout mon devoir, vous ne seriez pas ici. » Et les gauches de hurler : « Où serions-nous ? A Cayenne, sans doute. Vous avez voulu faire un coup d'Etat ! — « Il n'a jamais été question de coup d'Etat, vous le savez bien », répond M. de Fourtou avec un sourire dédaigneux ; et il continue à cingler d'importance ses adversaires sans s'arrêter

aux menaces d'une prochaine mise en accusation.

Il constate ironiquement que le gouvernement résiste quelquefois, mais pas longtemps, aux volontés du radicalisme, car l'obéissance est la loi même de son existence : « C'est une insulte au gouvernement ! crie M. Dufaure. C'est une indignité ! »

Un instant plus tard, M. de Fourtou flétrit en termes indignés la persécution entreprise contre les hommes coupables de ne pas être républicains. A son tour, M. Gambetta signale sa présence dans la salle des séances par une interruption grossière : « C'est un mensonge, monsieur ! » rugit l'ex-habitué du café Procope. Invité par M. Grévy à retirer ses paroles, il en aggrave la signification par de nouvelles injures et finit par donner aux convenances parlementaires ou plutôt au règlement une satisfaction dérisoire.

Cependant M. de Fourtou a terminé ; il quitte la tribune au milieu d'une explosion de colères républicaines ; M. Dufaure le remplace.

Va-t-il justifier son gouvernement ? Point du tout. Bravement retranché derrière sa majorité, il s'écrie avec des gestes de tranche-montagnes : Interpellez-moi ! osez m'interpeller, et je vous répondrai ; mais non, vous ne m'interpellerez pas ; vous avez conscience de votre faiblesse ; vous avez peur !

Oh ! le vaillant ministre qui tremble devant M. Gambetta, qui s'humilie devant une majorité et qui n'a de courage qu'en face d'adversaires désarmés !

Et M. Dufaure ajoute : Nous avons été fidèles à nos principes, au programme que nous nous sommes tracé ; nous y resterons fidèles.

De quel programme s'agit-il ? Du programme rédigé avant le 16 mai, alors que M. Dufaure jetait à l'extrême gauche cette apostrophe : « Messieurs, un abîme nous sépare ! » ou bien du programme tracé après le 14 décembre, et dont nous voyons chaque jour l'application ?

Le plus vaillant des gardes des sceaux a omis de nous renseigner à cet égard ; en revanche, il nous a appris que le gouvernement actuel ne répondait pas des intempéries ni des mauvaises récoltes, qu'il ne pouvait faire que ce qui était humainement possible.

Fort bien, mais les forces humaines du gouvernement de la République sont, paraît-il, fort peu de chose, et c'est précisément ce que M. de Fourtou s'était permis de constater. Au surplus, on ne vient pas annoncer une « ère nouvelle de prospérité » lorsqu'on se sent incapable de réaliser une telle promesse.

En définitive, M. Dufaure n'a pas répondu aux accusations de M. de Fourtou ; et M. Floquet a pris la parole pour déclarer qu'il n'avait rien à ajouter à la « réponse » de M. le garde des sceaux.

Pas de réponse, ai-je dit, je me trompe ; la Chambre a fait au contraire une réponse topique, une réponse sans réplique : elle a invalidé le député de Ribérac !

Ce résultat était prévu.

## Chronique générale.

La majorité de la Chambre des députés a continué le cours de ses exploits. Après M. Alfred Leroux, qui le premier a commencé

la série des invalidés, est venu M. Paul de Cassagnac, puis M. Darnaudat, puis M. de Bourgoing, puis M. de la Rochejacquelein, puis M. de Mun.

Avant-hier, c'était M. de Fourtou, qui a été invalidé comme les autres.

La proscription légale fleurit à Versailles dans toute sa beauté, c'est le règne de la justice et de la liberté à la mode républicaine.

Jamais depuis la création du gouvernement parlementaire, une Chambre n'avait donné pareil spectacle.

Un an après leur élection, nos législateurs républicains en sont encore à s'occuper uniquement de satisfaire leurs rancunes, à frapper systématiquement leurs adversaires, à bannir de leurs rangs tous ceux dont le talent, le nom ou la personnalité les gêne.

Et, pendant ce temps, les lois les plus utiles attendent vainement le jour de la discussion publique ; le budget n'est pas voté et nous sommes à un mois et demi à peine de la fin de l'année. — Qu'importe ! nous sommes en République, cela suffit, et chacun doit être content.

Admettons-le, mais toutefois qu'il nous soit permis de dire que, par toutes ces invalidations, les républicains ne montrent pas seulement leur mépris pour les arrêts du pays, mais prouvent encore qu'à leurs yeux, la foule électorale est ignorante, imbécile et servile, puisque — selon eux — il suffit d'une affiche blanche, d'une lettre de préfet, du changement de deux ou trois fonctionnaires d'ordre très-inférieur, pour déplacer quatre ou cinq mille voix, pour tromper ce prétendu juge souverain dont les arrêts doivent être irrévocables.

C'est que les républicains n'acceptent le suffrage universel que quand il leur est favorable, et M. Bonnet-Duverdier était tout à fait dans les principes de son parti lorsque, l'autre jour, il déclarait que du moment où les électeurs de sa circonscription le considéraient comme encore digne de les représenter, malgré la flétrissure qui lui avait été infligée par un jury d'honneur, personne n'avait désormais le droit de le trouver indigne.

Courage donc, MM. les députés républicains, invalidez encore, invalidez toujours ; seulement permettez que nous riions un peu de vous voir, vous, les soi-disant amateurs et soutiens du suffrage universel, accuser sans cesse, depuis que vous êtes à Versailles, le suffrage universel d'erreurs, de vénalité et d'imbécillité.

Dans le discours qu'il a prononcé avant-hier, M. de Fourtou a persisté à parler des actes de son ministère pendant la période électorale du 14 octobre ; il a fait de la candidature officielle d'alors et de la candidature officielle d'aujourd'hui, une comparaison qui n'a pas été du goût des gauches, parce qu'elle est juste. Jamais, en effet, la candidature officielle n'a été mise en pratique avec moins de franchise et avec plus d'ardeur. C'est là ce qui ressort, non-seulement des explications à propos de l'élection dans l'arrondissement de Ribérac, mais encore des explications apportées à la tribune par tous les députés que la Chambre vient d'invalider.

Pendant le discours de M. de Fourtou, au moment où l'orateur dit que le gouvernement n'est pas libre, parce qu'il lui faut obéir pour exister, M. Gambetta s'écrie :

« C'est un mensonge ! — M. le président rappelle à l'ordre M. Gambetta.

A l'issue de la séance, M. de Fourtou a envoyé deux témoins, MM. Lenglé et de la Rochette, pour demander réparation à M. Gambetta.

Hier, dans la journée, ces témoins ont eu une entrevue avec MM. Allain-Targé et Clémenceau, témoins de M. Gambetta, et ont demandé que l'arme choisie fût le pistolet. M. Lepère s'est chargé d'une négociation pour empêcher le duel.

Hier soir, les pourparlers n'avaient encore abouti à aucune solution.

Une bien belle chose que la politique. Au moment où des députés de la gauche demandaient lundi à M. de Fourtou des explications sur le *Bulletin des Communes*, on ne se doutait guère que M. de Marcère avait suivi les mêmes errements dont on cherchait à faire un crime à son prédécesseur. Au lieu du *Bulletin des Communes*, c'est aujourd'hui le *Moniteur des Communes*, dont le gouvernement sait tirer le meilleur parti possible, au profit des hommes du jour.

On assure qu'il n'y a pas un mot de vrai dans l'information donnée par le *Courrier de Lyon*, à propos d'un entretien qui aurait eu lieu entre le Maréchal-Président et le général Gresley, touchant la candidature de ce dernier au Sénat.

Depuis son élection au Sénat, M. Baragnon reçoit chaque jour des menaces anonymes par des correspondants républicains qui ont bien soin de ne pas se faire connaître.

Un individu inculpé dans l'affaire de l'assassinat du commandant Arnaud, en 1870, à Lyon, vient d'être arrêté dans cette ville, où il se trouvait en rupture de ban.

M. de Montalivet n'a pas été élu au Sénat. M. de Montalivet n'aura pas eu la gloire d'être sénateur inamovible ; on ne peut pas avoir toutes les gloires.

M. de Montalivet a été chanté en vers par le *Charivari* de 1835 ; cela lui devait suffire. C'était donc quelques années après les journées de Juillet ; le *Charivari* versifiait :

Notre monarque est bien novice,  
Et probablement il rêvait  
Quand il a pris à son service  
Son Talivet.

A son royal époux, la reine  
Dit chaque soir sur le duvet :  
Près de toi, je vois avec peine  
Ton Talivet.

Mais le roi : « C'est un habile homme ;  
» Qui d'un chat sait faire un civet ;  
» Et je garde pour économiste  
» Mon Talivet. »

A cette époque reculée, une caricature était populaire, qui représentait *Son Talivet* courant sur les toits pour chasser les chats qui étaient servis au roi sous le nom de lapins de garenne.

On lit dans le *Pays* :

« La République française pousse une charge à fond de train contre les congréganistes en général,

et en particulier contre une sœur Saint-Sébastien, violemment expulsée de l'école de Savigné (Indre-et-Loire), où elle était institutrice communale.

» La sœur Saint-Sébastien, prie d'abord de s'en aller, a voulu avoir le droit de son côté.

» S'appuyant sur ce que, aux termes de la législation actuelle, une institutrice congréganiste ne peut être remplacée par une institutrice laïque que dans le cas de décès, de démission ou de révocation, elle a attendu pour s'en aller que la gendarmerie vint l'expulser par la force.

» De là, la colère de la République française.

» Saurait-on, en effet, imaginer tant de ruse et tant de perfidie ?

» Comment ! on expulse une pauvre sœur, et elle se plaint ?

» La sœur Saint-Sébastien va déférer son affaire à la justice, et la République française se demande s'il se trouvera un tribunal pour prononcer que la sœur n'est pas révoquée par le seul fait de l'invitation pure et simple, non motivée toutefois, qui lui a été faite de céder la place à une institutrice laïque.

» Nous espérons bien qu'il se trouvera un tribunal pour faire droit aux griefs de cette nouvelle victime de l'arbitraire républicain.

» Le nom de la sœur Saint-Sébastien aurait dû, dans tous les cas, inspirer plus de prudence au journal de M. Gambetta.

» De même qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu, de même on devrait éviter à la République française de parler de Saint-Sébastien.

» Ce saint ne porte pas bonheur à M. Gambetta. »

#### BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES.

Le rapport de M. Wilson sur le budget général des dépenses de l'exercice de 1879 a été distribué aux députés. Nous en extrayons les renseignements qui suivent :

Les dépenses telles qu'elles résultent des rapports spéciaux se répartissent ainsi :

Dette publique et dotations, 1 milliard 209,457,449 francs.

Services généraux des ministères, 1 milliard 196,499,070 francs qui se divisent comme suit :

1° Justice, 34,312,000 fr. ;

2° Affaires étrangères, 12,839,300 fr. ;

3° Intérieur, 66,677,766 fr. ;

4° Gouvernement général civil de l'Algérie, 22,368,060 fr. ;

5° Finances, 49,846,122 fr. ;

6° Guerre, 549,456,152 fr. ;

7° Marines et Colonies, 189,888,226 fr. ;

8° Instruction publique, 55,710,736 fr. ;

9° Beaux-arts, 7,299,470 fr. ;

10° Cultes, 53,597,468 fr. ;

Soit un total pour ces trois derniers services de 1 16,607,074 fr. ;

11° Agriculture et commerce, 34 millions 59,692 fr. ;

12° Travaux publics, 450,744,678 fr. ;

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et des revenus publics, 170,371,501 fr. ;

Postes et télégraphes, 103,306,265 fr. ;  
Remboursement et restitutions, 17 millions 30,000 fr.

Le total des dépenses s'élève en conséquence à 2,696,664,375 fr.

Le projet du budget de 1879, présenté par le gouvernement, contient pour la première fois une nouvelle division intitulée Budget des dépenses sur ressources extraordinaires, et présente, d'une part, les dépenses destinées à la reconstitution de notre matériel militaire et naval qui précédemment formaient le compte de liquidation et les dépenses afférentes à nos grands travaux publics ; d'autre part, le montant des ressources correspondantes en somme égale.

Les recettes et les dépenses du budget des dépenses sur ressources extraordinaires se balancent à 460,674,566 fr.

Les dépenses de ce budget se répartissent de cette façon :

1° Ministère de l'intérieur, gouvernement général civil de l'Algérie ; travaux publics, 8,500,000 fr. ;

2° Ministère de la guerre (reconstitution du matériel), 187,160,500 fr. ;

3° Ministère de la marine et des colonies (reconstitution du matériel), 21 millions 190,084 fr. ;

4° Ministère des travaux publics (grands travaux publics), 248,823,182 fr.

La différence entre les exercices 1878 et 1879 se solde par une augmentation de 74,569,384 fr. pour 1879.

En 1878, les crédits ouverts pour les opérations de même nature ne s'élevaient qu'à 130,523,182 fr. ; cependant, si l'on ajoutait à ces crédits ouverts en 1878 les 270 millions de crédits affectés au paiement du prix du rachat des chemins de fer qui représentent des travaux, l'augmentation de 74 millions signalée tout à l'heure deviendrait une diminution de 196 millions en faveur de 1879. C'est ainsi que le rapporteur général envisage les choses.

La commission des finances propose de porter la dotation de ce budget à 466 millions 907,539 fr.

Le budget des dépenses sur ressources spéciales constitue un budget d'ordre dont les dépenses sont imputables sur des ressources affectées à chaque nature de dépenses et qui ne figurent pas dans le budget général. Il se balance en recettes et en dépenses à 402,427,780 fr.

Ce chiffre réalise sur celui de 1878 une augmentation de 7,881,865 fr.

Les services spéciaux rattachés pour ordre au budget général de l'Etat sont fixés en recettes et en dépenses pour l'exercice 1879 à 54,840,149 fr.

#### LE DISCOURS DE M. DE MUN.

Nous avons déjà parlé avant-hier du discours de M. le comte de Mun ; nos lecteurs nous sauront gré d'extraire de ce discours les passages relatifs aux cercles catholiques, à la contre-révolution, à l'ancien régime et au suffrage universel.

M. le comte Albert de Mun. — Il y a dans le Morbihan, comme ailleurs, des cercles catholiques ouvriers, et on en profite pour les confondre tous, à propos de moi, dans une dénonciation générale, établie sans preuve, et sur la foi de renseignements qui témoignent de la part de ceux qui les ont donnés une bien grande ignorance des choses dont ils parlent.

Bien plus, on néglige les preuves que l'on a du contraire. Dans une seule ville, on a entendu des membres du cercle catholique ; c'est à Gourin : ils ont tous déposé que l'on ne faisait pas de politique électorale dans le cercle ! Leurs dépositions sont là, dans le dossier, mais elles ne sont pas au Journal officiel.

On a négligé ces dépositions-là ; mais, en revanche, on en a accueilli d'autres, et on dit que les cercles catholiques du Morbihan forment une association placée sous la direction de celui de Vannes, qui se confond avec un comité dit de Saint-Paterne, comité qui choisit les candidats royalistes, et qui — cela n'est pas douteux, dit M. le rapporteur — exerce sur les cercles catholiques une direction politique.

Eh bien, vous avez été parfaitement mal renseignés ; vous avez été renseignés par des gens qui n'entendent absolument rien, ni à l'organisation des cercles catholiques, ni à celle que peut avoir le parti royaliste dans le Morbihan ; vous avez confondu des choses absolument différentes, des responsabilités qui sont distinctes et qui doivent rester réelles.

Ah ! si vous voulez dire que je suis à Pontivy le représentant des royalistes aussi bien que des catholiques, vous avez raison, je m'en honore, et je suis bien aise de saisir cette occasion pour unir dans une même affirmation ma foi politique et ma foi religieuse.

Mais ce n'est pas là ce que vous voulez dire. Vous dites que les cercles catholiques sont un foyer de propagande électorale et qu'ils sont dirigés par ceux qui sont à la tête du parti royaliste dans le Morbihan.

Eh bien, rien de tout cela n'est vrai. L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers est la grande affaire de ma vie ! Tous ceux qui me connaissent le savent, et il n'y avait pas besoin d'une enquête pour découvrir cela.

Or, à propos des cercles du Morbihan, on attaque, dans ce rapport, l'œuvre tout entière. On me désigne, — et je ne m'en plains pas, — par ma qualité de membre de cette œuvre.

Je dis que cela me donne le droit de la défendre et d'expliquer ce qu'elle est. Je vais en user.

Il y a, messieurs, dans l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers une idée fondamentale que je ne désavoue pas et qui répond à un programme autour duquel on a

fait, dans ces derniers temps, beaucoup de bruit.

Je veux parler de la contre-révolution, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de répéter ici ce mot qui a soulevé tant de colères, tant d'accusations et tant d'alarmes. Attaqué à propos du caractère général de notre œuvre, vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, que j'ai le droit d'en parler à mon tour, de donner ici une explication nécessaire, nécessaire surtout pour déjouer les espérances de ceux qui croient à la division des catholiques et qui s'en réjouissent comme d'un gage de leur faiblesse !

Je ne ferai pas ici de questions de personnes ; si j'en faisais, moi qui suis un nouveau venu à la tribune française, ce serait pour rendre hommage à ceux dont le passage y a laissé d'illustres traces, et dont l'œuvre principale, aujourd'hui menacée par vos colères, a donné à notre pays cette jeunesse chrétienne qui demeure, pour son avenir troublé, son plus ferme sujet d'espérance !

Si ceux-là étaient ici, s'ils pouvaient voir, quand on y parle de guerre qu'on fait à l'Eglise, l'expression de vos visages et le reflet des passions qui vous animent... (Rires bruyants et applaudissements ironiques à gauche et au centre.) s'ils voyaient cela, ils comprendraient sans doute que cette guerre ne souffre ni trêve ni transaction ; qu'il n'y a pas pour nous d'alliés sur vos bancs, et que notre drapeau doit être nécessairement le contraire du vôtre !

Vous êtes la Révolution ! c'est assez dire pourquoi nous sommes la Contre-Révolution. (Oui ! oui ! Très-bien ! sur un certain nombre de bancs à droite. — Nouveaux applaudissements ironiques au centre et à gauche.)

Je vous remercie, messieurs, de vos applaudissements, car ce que je souhaite par dessus tout, c'est qu'il n'y ait point de division parmi les catholiques, et s'il pouvait y en avoir, l'écho de vos applaudissements les ferait taire et achèverait de nous réunir tous contre l'ennemi commun. (Mouvements en sens divers.)

Il faut, messieurs, être ici d'une entière franchise et dire toute sa pensée.

Qu'est-ce donc que la Révolution ?

Si elle n'était que le renversement des trônes, le déchaînement des passions populaires et l'émeute sanglante, vous n'oseriez pas vous glorifier d'être ses fils ; si elle n'était qu'un ensemble d'institutions et de lois, une succession de faits accomplis, son nom n'aurait pas survécu dans les âmes, après un siècle écoulé, et nous n'en serions pas aujourd'hui à agiter cette redoutable question.

La Révolution n'est ni un acte, ni un fait, elle est une doctrine sociale, une doctrine politique... (Oui ! oui ! à gauche), qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu... (Exclamations prolongées et rires ironiques à gauche et au centre.)... qui met la souveraineté de la raison humaine à la place de la loi divine.

C'est là qu'est la Révolution ; le reste n'est rien, ou plutôt tout le reste découle de là, de cette révolte orgueilleuse d'où est sorti l'Etat moderne, l'Etat qui a pris la place de tout, l'Etat qui est devenu votre Dieu, et que nous nous refusons à adorer avec vous. La contre-révolution, c'est le principe contraire : c'est la doctrine qui fait reposer la société sur la loi chrétienne ! (Bruit à gauche.)

On nous accuse de vouloir rétablir l'ancien régime ! Mais qu'est-ce que c'est que l'ancien régime ? Il faudrait d'abord s'entendre là-dessus.

Ah ! certes, ce n'est pas moi qui pourrais jamais oublier, en face de ma patrie amoindrie et déchirée par les luttes des partis, ce qu'elle a trouvé de gloire, de grandeur et de prospérité à l'ombre de son antique monarchie nationale. (Vive approbation sur quelques bancs à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. de Baudry d'Asson. — Et qu'elle n'aura jamais sous la République !

M. le comte Albert de Mun. — Ce n'est pas moi qui voudrais renier ces vieilles traditions et faire dater d'un siècle l'histoire de mon pays. Si c'est là qu'est l'ancien régime, n'attendez pas de nous que nous le répudions jamais : il est digne de tous nos respects ! (Très bien ! sur les mêmes bancs.) Mais qui donc pourrait songer à rétablir tout un ensemble de privilèges qui avaient eu leur raison d'être et que le temps, dans sa marche, a détruits pour jamais ? (Exclamations à gauche.) — Qui donc, surtout parmi les chrétiens, pourrait souhaiter de voir

renaitre les abus qui peu à peu avaient pénétré la société des deux derniers siècles et qui l'ont conduite au naufrage où elle a péri ? (Nouvelles exclamations à gauche.)

Ces abus ! laissez-moi vous le dire, il en est que nous combattons de toutes nos forces, et dont vous êtes, vous, les héritiers naturels.

La Révolution était déjà dans l'ancien régime ! elle y était par la philosophie rationaliste qui a fait les libres-penseurs ; elle y était par l'oubli des devoirs sociaux ; elle y était par l'antagonisme des classes ; elle y était déjà par l'invasion de l'Etat dans le domaine de l'Eglise, par les arrêts des Parlements expulsant les religieux, par l'esprit des légistes envahissant la nation. Et quand, demain, la discussion du budget des cultes va commencer, quand nous verrons M. Guichard et d'autres venir invoquer contre l'Eglise toute la législation des anciens Parlements, savez-vous ce qu'on pourra dire ? C'est que l'ancien régime, c'est vous qui êtes ses exécuteurs ! (Interruptions et rires à gauche.)

Eh bien, messieurs, nous ne voulons ni l'ancien régime, ni la Révolution. Ce que nous voulons, c'est la société chrétienne, qui est le règne de la liberté vraie, dont vous ne nous avez jamais donné que la caricature ; le règne de la liberté fondée sur la foi religieuse, établie sur la tradition et garantie par le dévouement des forts envers les faibles ; la société chrétienne, c'est l'alliance de l'Eglise et de l'Etat ! (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Il y a quatre-vingts ans, quand la nation s'assembla pour porter remède aux maux qui la dévoraient, si, à cette heure solennelle, elle s'était souvenue qu'elle était la fille aînée de l'Eglise ; si elle était retournée franchement à sa vocation chrétienne, elle aurait pu se sauver par la réforme de ses mœurs et de ses institutions.

Au lieu de cela, elle a renié d'un seul coup son titre et sa tradition pour se jeter dans les bras de la Révolution ; et cette erreur funeste a décidé du sort de tout un siècle !

C'est elle qui a rendu stériles les intentions généreuses, les efforts honnêtes et justes qu'aux progrès de l'esprit et des mœurs, et qui condamne la société moderne à se retourner sur sa couche, comme la patrie de Dante, sans jamais y trouver le repos.

Voilà le mal, messieurs, et il ne sera guéri que par un retour aux principes contraires ; c'est là, c'est dans ce grand travail de réforme sociale qu'est la contre-révolution, et voilà l'idée, voilà la cause que nous servons dans l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. (Ah ! ah ! à gauche.)

Je comprends qu'on la combatte, mais je ne comprends pas qu'on la dénature et qu'on la réduise au rang d'une petite machine électorale. Attaquez-la donc en face, une bonne fois seulement ; mais n'attendez pas pour cela que je ne sois plus dans cette Chambre ! (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

Je ne crois pas à la souveraineté du nombre et je suis persuadé qu'un pays qui appuie là-dessus ses institutions et ses lois, est un pays qui s'achemine à la ruine.

Eh bien, je devrais me réjouir et vous remercier, car vous êtes en train de porter au suffrage universel le plus rude coup qu'il ait jamais reçu. (Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite.)

Quand on fait des élections le cas que vous en faites, quand on traite comme vous les traitez les élus de la nation ; quand, après quatre épreuves successives en trois ans, toujours couronnées de succès, on condamne un arrondissement à en subir une cinquième, et qu'on prépare celle-là comme je viens de vous montrer qu'on le fait à Pontivy, on ébranle pour l'avenir toute l'autorité, tout le crédit du corps électoral, et un souverain qu'on méprise à ce point est bien près d'être renversé. (Applaudissements à droite.)

L'autre jour, je lisais un article de journal qui disait à propos de M. Paul de Cassagnac, « que les paysans sont des gens habitués à s'incliner devant tout insigne officiel, que ce soit l'écharpe tricolore du maire, la soutane grasseuse du curé, ou le jaune baudrier du gendarme ; » et, ajoutait-il, ils y regarderont à deux fois avant de mettre dans l'urne le nom de ce jeune homme qu'ils sauront n'être plus le dispensateur privilégié des faveurs officielles. »

M. Lepère, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. — Quel est ce journal ?

M. le comte Albert de Mun. — C'est un journal considérable de votre parti et qu'aucun de vous ne récusera, car c'est un des organes favoris de cette population du 49<sup>e</sup> arrondissement avec laquelle M. de Marcère a déclaré qu'il était en complète communauté d'idées et de sentiment... (Rires à droite); c'est la *Marseillaise*.

Ainsi, voilà donc le cas que l'on fait du corps électoral, « gens habitués à s'incliner devant tout insigne officiel, » et pour l'éclairer dans ses choix on lui recommande de bien discerner quel est « le dispensateur privilégié des faveurs officielles. »

C'est la politique de mon sous-préfet quand il dit que ce n'est pas la peine de voter pour moi parce que je suis mal avec le gouvernement.

M. Thiers disait déjà sous Louis-Philippe, dans un de ses discours, que l'on en était venu à remplacer le règne des opinions par le règne des intérêts. Que dirait-il donc aujourd'hui, s'il entendait un pareil langage, s'il entendait dire aux électeurs que, pour choisir un représentant de leurs opinions, il faut regarder de quel côté est le dispensateur privilégié des faveurs officielles? Quelle élévation! quelle dignité! et que voilà une éducation bien propre à développer dans l'âme populaire le sentiment de la liberté! Ah! je vous le répète, jamais le suffrage n'a reçu un coup plus rude, et j'en pourrais dire autant du régime parlementaire.

Vous nous faites assister à un spectacle qu'aucune Assemblée n'avait donné avant vous.

On avait vu des majorités maitresses du pouvoir imposer leur prépondérance au gouvernement et aux Chambres; on en avait vu se montrer intolérantes, violentes même pour leurs adversaires; mais on n'avait pas encore vu exclure en masse la minorité, étouffer la contradiction en chassant les contradicteurs, et combattre l'opposition en la supprimant.

La dictature et la démagogie ont fait régner leur despotisme sur des nations muettes; mais on n'avait pas encore essayé de se donner pour un gouvernement libre, pour un gouvernement de discussion, et de s'établir sur les ruines de la discussion elle-même. (Applaudissements à droite.)

Je ne sais pas quels seront vos successeurs, je ne sais pas si vous en aurez, mais si le terme de la route où vous avez engagé la France doit être le naufrage du régime parlementaire, vous pourrez vous vanter d'avoir dans sa ruine une large part de responsabilité. (Vive approbation à droite.)

## Etranger.

### TROUBLES EN ALLEMAGNE.

Lemberg, 17 novembre.

A la suite de l'interdiction de la promenade aux flambeaux, projetée hier en l'honneur du député Hausner, des troubles graves ont eu lieu.

Un commissaire de police et quelques agents ont été maltraités.

Par suite, la police a été obligée de faire usage de ses armes, et quelques perturbateurs ont été blessés. Un certain nombre ont été arrêtés.

La garnison a été consignée.

### ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ITALIE.

Aux détails transmis aux journaux français par l'Agence Havas, nous pouvons ajouter quelques renseignements nouveaux. Nous avons lu le rapport de M. Zanardelli, ministre de l'intérieur, adressé à l'ambassade d'Italie, et celui du président du conseil, M. Cairoli lui-même, adressé à M. Cialdini.

D'après le rapport de M. Zanardelli, la blessure du roi, sans offrir de gravité, serait plus considérable qu'une simple égratignure; ce serait une estafilade dans la partie supérieure du bras gauche. L'assassin a frappé avec un couteau effilé en poignard, emmanché dans un morceau de laine rouge qui apparaissait. On croit que c'était un signal qui devait faire apparaître les autres complices.

D'après le rapport de M. Cairoli, blessé lui aussi, par l'assassin, il n'est point question du coup de sabre que le roi aurait asséné sur la tête de l'assassin. Quant à la blessure reçue par Cairoli à la jambe, nous le savons d'après un autre document, elle est

plus grave que celle du roi. On loue beaucoup l'énergie et le sang-froid dont il a fait preuve. D'après M. Cairoli, c'est le capitaine des cuirassiers qui a donné un coup de sabre sur la tête de l'assassin.

D'autres documents sont arrivés à Paris, entre autres le rapport de notre ambassadeur, M. de Noailles, à M. Waddington, qui, après avoir confirmé les faits connus, se termine: « Rentré au palais, le roi a été l'objet d'une ovation enthousiaste, et il a dû se montrer au balcon avec la reine, qui a montré, dans cette circonstance, beaucoup de fermeté de caractère. »

Rome, le 18 novembre.

Hier soir, à 9 heures, la nouvelle s'est répandue, à Rome, d'un attentat commis sur le roi: aussitôt tous les spectacles ont été suspendus; une immense manifestation s'est organisée dans les rues; la foule, aux flambeaux, poussant des cris: Vive le roi! vive l'Italie! a parcouru les grandes places et les grandes rues, elle s'est rendue au Parlement malgré l'heure avancée; là, elle a trouvé des députés qui s'étaient réunis, et on y a appris qu'à la Chambre comme au Sénat, on préparait une adresse et une députation au roi. La foule a pénétré dans l'intérieur, puis s'est rendue dans chaque ministère, celui de M. Zanardelli entre autres, où elle a trouvé réunis tous les ambassadeurs et ministres étrangers. Les démonstrations et les cris ont duré toute la nuit.

## Chronique militaire.

Les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr se sont livrés, samedi, à des exercices à feu à grande distance.

On a profité de ces manœuvres pour faire faire à nos futurs sous-lieutenants trois étapes à pied. Tous ont gaillardement fait cette route. Ils seront envoyés l'année prochaine au camp de Châlons, où ils prendront part aux grandes manœuvres.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, à midi, a été célébré, dans l'église Sainte-Clothilde, à Paris, le mariage de M. le comte de Dreux-Brézé avec M<sup>lle</sup> de Grammont.

Dans l'assistance qui s'y pressait, on distinguait l'élite de la société parisienne, des notabilités politiques et de nombreux représentants de la presse de Paris et de province. M<sup>r</sup> de Dreux-Brézé, archevêque de Moulins, a dit la messe et donné la bénédiction nuptiale. Dans la remarquable allocution du vénérable prélat, les glorieux souvenirs ont été évoqués comme le gage des espérances que fait naître une union entre deux familles déjà liées par leurs brillants services à la cause de Dieu et de la France.

### POITIERS.

La fête de sainte Cécile sera célébrée à Poitiers avec son éclat accoutumé, et comme toujours c'est la Société Chorale qui se chargera de ce soin. Le dimanche 24 novembre, la Société Chorale chantera, dans l'église Montierneuf, la messe de Rigat.

La Société Chorale s'occupe également du grand concert qu'elle donne annuellement au profit des pauvres et qui obtient toujours un si grand et si légitime succès.

— Samedi dernier, les scellés ont été apposés au domicile de M. Arnault de Gazeau, banquier à Poitiers, rue Saint-Denis.

Pendant que M. le juge de paix du canton nord procédait à cette opération, la justice commençait une instruction criminelle et saisissait tous les livres de la maison.

Le banquier est en fuite depuis quelque temps; la caisse était pour ainsi dire vide, elle ne contenait qu'une centaine de francs. On parle de détournements importants.

— L'autorité prend, à bon droit, des mesures sévères pour éviter la propagation du phylloxera dans la Vienne.

La police vient de dresser procès-verbal contre un journalier d'Auxances, qui avait transporté sur le marché Notre-Dame, à Poitiers, des plants de vigne, sans autorisation et sans s'être muni d'un certificat constatant la provenance de ces plants.

Une contravention semblable a été relevée à l'égard d'un cultivateur de Parigny, commune de Jaulnay.

## A TRAVERS MES CARREAUX.

### PAYSAGE D'HIVER.

Nous sommes en novembre  
Et le ciel est tout gris;  
Il fait froid, et je suis  
Confiné dans ma chambre.  
A travers mes carreaux,  
J'aperçois des tuffeaux,  
Des peupliers sans feuille,  
Attendant que Dieu veuille  
Les replumer un peu.  
Là-haut sur la colline,  
Bons à jeter au feu,  
Faisant piteuse mine,  
Des chênes rabourris  
M'apparaissent jauniss.  
Puis un moulin sans toile  
Etend ses quatre bras  
Prêts à tomber à bas.  
Ici, pas une voile,  
Pas un petit bateau  
Qui navigue sur l'eau.  
On dirait que Nature  
Prend son bonnet de nuit,  
Et cache sa figure  
Pour la sauver sans bruit  
De l'hiver qui vient vite.  
Monté sur un char blanc,  
Ce roi glacé du vent,  
Que l'hirondelle évite,  
Sort de ses noirs sapins,  
Et tout couvert de glace,  
Jette à trop pleines mains  
La neige qui tout glace.  
Il va la répandant  
Par monts et par vallées:  
Le monde en est tremblant.  
Les terribles gelées  
Vont glacer et blanchir  
Les plaines, les collines,  
Et nous feront frémir  
De répres à matines.

Hiver, éloigne-toi;  
Je hais la feuille sèche  
Et la neige et le froid;  
Je hais ton front revêché  
Qui m'apparaît plissé  
Par la sombre misère.  
Qui donc l'a hérisse  
D'une telle manière  
La barbe et les cheveux?  
La neige est sur ta face;  
Ton regard froid me glace.

Loin de moi, triste hiver!  
Je hais ta barbe blanche;  
Je hais de voir la branche  
Sans un feuillage vert.  
Moi j'aime la colline  
Pleine de fleurs, d'oiseaux;  
Moi, j'aime l'herbe fine  
Embaumant les côtes;  
Moi, j'adore la vie:  
Vieil hiver, j'ai vingt ans;  
A mon âge on ne crie  
Que: Vive le Printemps!

(Extrait de *La Prime*.)

Louis GOBLET.

## Faits divers.

Le gros lot de 400,000 fr. du dernier tirage des obligations de la ville de Paris a été gagné par M. Melcy, tisseur à la Croix-Rousse, à Lyon.

Pilloy, accusé d'avoir assassiné l'abbé Leredde, a été condamné à mort par la cour d'assises de l'Aisne.

## Dernières Nouvelles.

Rome, 19 novembre.

Il se confirme que Parravanti, l'italien qui a frappé d'un coup de couteau le roi Humbert, appartient à l'Internationale. Il avait attaché à son couteau une banderolle rouge pour servir de signal.

Dimanche soir, à Florence, une bombe a été lancée sur une manifestation de sympathie pour le roi. Plusieurs personnes ont été blessées. On dit même qu'il y a deux morts.

D'après des dépêches d'hier, la blessure de M. Cairoli semble être assez grave. On a craint un instant que le poignard de l'assassin ne fût empoisonné, et, comme il a profondément pénétré dans les chairs, on redoute de graves complications.

Après la découverte de lettres dans la demeure de l'assassin, plusieurs arrestations ont été faites à Naples et à Rome. Divers affiliés au complot se trouveraient à Londres et en France.

La charmante nouvelle de M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication vient d'avoir lieu dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZE,

libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON libraire, rue d'Orléans.

## Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. CHAVANNES.

JEUDI 24 novembre 1878,

Par extraordinaire

GRAND CONCERT-SPECTACLE

DONNÉ PAR

M<sup>lle</sup> Anna de Belocca

Prima dona du Théâtre-Italien de Paris et du Théâtre-Royal-Italien (*Covent-Garden*) de Londres.

Première représentation de

LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, de François Coppée.

DISTRIBUTION. — Taddeo Ferrari, maître luthier, MM. Servat; Philippo, son élève, Monin; Sandro, id., Astruc; Giannina, M<sup>lle</sup> Belisson.

INTERMÈDE (1<sup>re</sup> partie).

1<sup>o</sup> Air de LA FAVORITE (*O mio Fernando*). — Donizetti.

2<sup>o</sup> Air de PSYCHÉ (*O toi qu'on dit la plus belle!*) — A. Thomas.

Chantés par M<sup>lle</sup> ANNA DE BELOCCA.

Le piano sera tenu par M. H. LELONG.

LIVRE III, CHAPITRE I<sup>er</sup>

Comédie en 1 acte, en prose, du second Théâtre-Français, par MM. E. Pierron et H. Auger.

DISTRIBUTION. — Octave Dubourg, MM. Monin; Edmond de Mailly, Astruc; Lucile, sa femme, M<sup>lle</sup> Belisson.

INTERMÈDE (2<sup>e</sup> partie).

3<sup>o</sup> Air de DON JUAN (*Batti, batti, bel Mazetto*). — Mozart.

4<sup>o</sup> a. ALLELUIA D'AMOUR. — Faure.

b. VALSE. — Ricci.

Chantés par M<sup>lle</sup> ANNA DE BELOCCA.

Ordre du spectacle: 1<sup>o</sup> Livre III; 2<sup>o</sup> Intermède (1<sup>re</sup> partie); 3<sup>o</sup> le Luthier de Crémone; 4<sup>o</sup> Intermède (2<sup>e</sup> partie).

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

Prix des places pour cette représentation:

Loges de balcon, Fautouils d'orchestre, 4 fr. 50; Parquet, 1<sup>re</sup> Loges et Baignoires, 3 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr.; Parquet militaire, 2 fr.; Parterre, 2 fr.; Parterre militaire 1 fr. — Les autres places au prix ordinaire.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Lundi prochain, 25 novembre, les artistes d'Angers joueront LA BOULE, pièce en 4 actes, du Palais-Royal, et le WAGON DES DAMES, vaudeville en 4 acte.

## Marché de Saumur du 16 novembre.

Blé nouv. (l'h.).	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'h.) 77	20 50	Huile de lin.	50	—
Halle, moy <sup>r</sup> . 74	20 53	Graine trèfle	50	—
Seigle . . . . . 75	14 25	— luzerne	50	—
Orge . . . . . 65	11	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine h. bar. 50	10	Luzerne —	780	55
Fèves . . . . . 75	15	Paille —	780	33
Pois blancs . . . 80	34	Amandes . . .	50	—
— rouges . . . . . 80	26	Cire jaune . .	50	190
Graine de lin. 70	—	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas. 157	60	— qualité (52 k. 500)	46	—
Chenevis . . . . . 50	16	2 <sup>e</sup>	—	40
Huile de noix. 50	100	3 <sup>e</sup>	—	36

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 70
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 65
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 70
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 60
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 60

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 170
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id.	à 80
Varrains, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 110
Varrains, 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Bourgueil, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id.	à 80
Restigné 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 105
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Chinon, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	à 105
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id.	à 80

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des pommons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalés-cière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Ronge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	11 h. 41 m. soir.
11 — 20 — —	4 — 30 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —	11 — 41 — —	11 — 41 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —		

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	2 — 10 — soir.	7 — 39 — —
10 — 45 — —	2 — 10 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —
12 — 45 — soir.	7 — 39 — —	11 — 20 — —	
6 — 15 — —	11 — 20 — —		

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	76 75			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez .....	725		
3 % amortissable .....	79 20	10		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	282 50			Crédit Mobilier esp. ....	775		2 50
4 1/2 % .....	106 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. ....	665			Société autrichienne. ....	542 50	2 50	
5 % .....	112 55	05		Crédit Mobilier .....	470	5		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	505			Crédit foncier d'Autriche .....	560			Orléans .....	364 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	1		Charentes, 500 fr. t. p. ....	675	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée. ....	359 75		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	513 75	75		Est .....	855	10		Est .....	360		
— 1865, 4 % .....	530	2		Paris-Lyon-Méditerranée. ....	1085	12 50		Nord .....	364 50		
— 1869, 3 % .....	410	2		Midi .....	855	10		Nord-Ouest .....	357 25		
— 1871, 3 % .....	499 50		50	Nord .....	4935	3 75		Midi .....	357 50		
— 1875, 4 % .....	508 50		50	Orléans .....	1152 50			Charentes .....	39		
— 1876, 4 % .....	507			Ouest .....	74	25	1 25	C <sup>o</sup> Canaux agricoles. ....	276 25		
Banque de France .....	5145	3 75		Compagnie parisienne du Gaz.	1216 25	11 25		Canal de Suez .....	555		
Comptoir d'escompte .....	740	5		C. gén. Transatlantique .....	467 50		2 50				
Crédit agricole, 200 f. p. ....	440										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 45 — —	omnibus-mixte.
9 — 1 — —	soir, —
1 — 25 — —	express.
4 — 10 — —	omnibus.
7 — 15 — —	(s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 21 — —	express.
9 — 40 — —	omnibus-mixte.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**ADJUDICATION DE COUPES DE BOIS**

Le 24 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre suivant, à midi précis,

A la Madecette, commune de Cizay.

- 1<sup>o</sup> Coupes des Garennes, contenant 13 hectares;
- 2<sup>o</sup> Coupes de la Forêt, contenant 16 hectares;
- 3<sup>o</sup> Soixante-dix pieds de peupliers; Et six lots de sapins. (604)

Etudes de M<sup>e</sup> GOULIPEAU, notaire, et de M<sup>e</sup> TIREAU, avoué, aux Sables-d'Olonne.

**VENTE**

PAR SUITE DE DÉCÈS, En l'étude dudit M<sup>e</sup> GOULIPEAU, Le 23 novembre 1878, à midi.

1<sup>o</sup> D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, connu sous le nom de Grand Hôtel de la Plage, comprenant quarante-cinq chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisine, remises, écuries.

Mise à prix. . . 150,000 fr. Cet hôtel est situé sur le Remblai, au centre des bords de mer, en face de la plage.

2<sup>o</sup> UN AUTRE HOTEL, nouvellement agrandi et restauré, et comprenant vingt-quatre chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisines, etc.

Mise à prix. . . 70,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> GOULIPEAU, notaire, ou à M<sup>e</sup> TIREAU, avoué poursuivant.

**A VENDRE A LOUER**

PRÉSENTEMENT, OU A ARRENTER

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

Située à Doué, rue de Cholet, Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture. S'adresser à M. GRELLEPOIS-GANTCHON, rue des Fontaines. (119)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1879, UN BUREAU A TABAC Situé rue de la Mairie. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DELEU, rue de Fenet, n° 93. (591)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE POUR CAUSE DE DÉPART.**

Le dimanche 24 novembre 1878, à midi, dans une maison sise au bourg de la commune de Vaudelmay-Rillé, appartenant à M. Goupil, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M. Goupil.

Il sera vendu notamment :

- Une armoire, buffet, chaises, table, garde-robes d'homme et de femme, chemises, draps, une pendule, batterie de cuisine, une baratte, bois de chauffage, orge, avoine, foin, charrettes, charrues, carioles, herbes, un moulin à vanner, un moulin à bluter, des outils aratoires et autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (584)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Prêche, n° 4,

Avec écurie et remise.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochain.

**UNE PORTION DE MAISON**

Située rue Saint-Jean, n° 34.

S'adresser à M<sup>me</sup> LAMBERT, qui l'occupe. (590)

**A VENDRE**

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UN CHIEN ANGLAIS, pur sang, âgé d'un an. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier. S'adresser au bureau du journal.

**UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.**

S'adresser au bureau du journal.

**OFFRE D'EMPLOI**

Une ancienne Compagnie d'Assurances contre l'incendie demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur.

Ecrire poste restante, à Saumur, à M. TOULMÉ, inspecteur. (599)

M. FAUYEL, rue Beaupaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

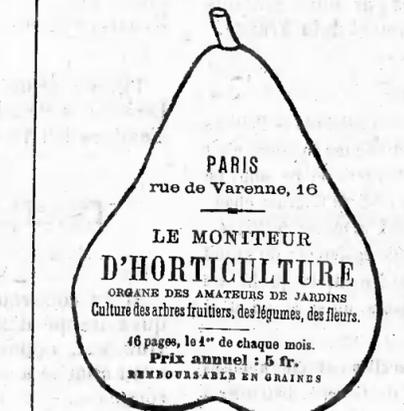
**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT DENTISTE,**

Place de la Bilange, n° 4.



**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur, Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupe de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Pares à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS. NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>o</sup>, Pharm<sup>ie</sup> 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.